

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 OCTOBRE 2018 à 20h00**

**Nombre de conseillers**

en exercice: 27

Présents: 20

Pouvoirs : 5

Votants: 25

Présents : MM Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Noël CHEYNET, Vincent VALADOUX, Géry PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mme Nicole BUTAUD, MM, Antoine SAMOU, Jean-François CREVAT, Mmes Marie-Jacqueline LISBERNEY, Dominique VIAL, M. Jacques BERGERET, Mme Bénédicte GAULARD, MM Laurent MALLET, Pierre GUICHARD, Mme Mireille ROGER, MM Olivier EYRAUD, Marcel BABAD, Mme Nathalie NEEL, MM. Jean-Luc MASSON

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Catherine BALANDRAS	Donne pouvoir à	Géry PALCZYNSKI
Sylvain CLAME	Donne pouvoir à	Michel DESPRAT
Nathalie BARDE	Donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Marie-Claude BENNIER	Donne pouvoir à	Marcel BABAD
, Pascal CATHAU	Donne pouvoir à	Nicole BUTAUD

Absents : Nathalie CARON, Sylvie NOYERIE

Secrétaire : Géry PALCZYNSKI.

Délibérations :

- Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Dombes Saone, Renom Chalaronne, Renom Veyle Et Veyle Chalaronne : le Conseil municipal, **par 21 voix pour, 4 voix contre (majorité des suffrages exprimés) APPROUVE** la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat
- Avis sur le rapport d'activités 2017 de l'association de gestion du restaurant scolaire : le Conseil municipal, **par 25 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) APPROUVE** le rapport d'activités 2017 de l'association de gestion du restaurant scolaire, dans les conditions ci-dessus rappelées
- Approbation du rapport d'activités 2017 du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable : le Conseil municipal, **par 17 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions, (majorité des suffrages exprimés) PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2017, dans les conditions rappelées ci-dessus
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2017 : le Conseil municipal, **par 20 voix pour, 5 absentions (unanimité des suffrages exprimés) PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif et non collectif pour 2017, dans les conditions rappelées ci-dessus
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SEMCODA : le Conseil municipal, **par 18 voix pour, 3 voix contre et 4 absentions (majorité des suffrages exprimés) PREND ACTE** du rapport 2017 de la SEMCODA à ses collectivités actionnaires dans les conditions rappelées ci-dessus
- Souscription d'une ligne de trésorerie : le Conseil municipal, **par 24 voix pour, 1 voix contre (majorité des suffrages exprimés) VALIDE** la souscription d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes : **ARTICLE 1** : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie : Prêteur CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, Objet : Financement des besoins de trésorerie., Nature : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages, Montant maximum : 200 000,00 EUR, Durée maximum : 364 jours, Taux d'Intérêt : Eonia + marge de 0.57% l'an, Base de calcul : exact/360 jours, Modalités de remboursement : Paiement mensuel à terme échu des intérêts, Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale, Date d'effet du contrat : le 15 octobre 2018, Date d'échéance du contrat : le 14 octobre 2019, Garantie : Néant, Commission d'engagement : Néant, Commission de non utilisation : Néant, Frais de dossiers : 800 €, Modalités d'utilisation : Tirages/Versements Crédit d'Office sans montant minimum; **ARTICLE 2** : Etendue des pouvoirs du signataire : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'EPARGNE et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- Garantie d'emprunt au projet de la SEMCODA pour la réalisation de 6 pavillons PLUS, 6 pavillons PLAI et une résidence Séniors de 59 logements PLS à Reyrieux, « Le Pré de Veissieux » : le Conseil municipal, **par 17 voix pour, 8 voix contre (majorité des suffrages exprimés) ARTICLE 1** : L'assemblée délibérante de Mairie de Reyrieux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 9 860 600 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 76383 constitué de 7 lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe de la présente délibération; **ARTICLE 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 OCTOBRE 2018 à 20h00**

l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement; **ARTICLE 3**: Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci; **ARTICLE 4** : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Informations diverses.

Séance levée 22 :30 Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),  
pour être affiché le 12/10/2018 à la porte de la Mairie.

